



DELIBERATION N° 170/2018/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT MODIFICATION DES ARTICLES 1 ET 5 DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 19
Nombre de Prouration : 3
Date de convocation : mercredi 12 décembre 2018

Nombre de suffrages exprimés : 22
Vote :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 21 décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau → **Prouration** à Gilles ADELSON - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Prouration** à Raphaël RABORD - Maryse LUPON, Conseillère communautaire * - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire → **Prouration** à Roger ARON

ÉTAIENT ABSENTS : Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chester LEONCE

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20181231-170-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 07/01/2019
Date de réception préfecture : 07/01/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL,

Vu la délibération n°143/2017/CACL relative à la création de l'office de tourisme communautaire et à l'approbation de ses statuts,

Entendu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du lundi 17 décembre 2018 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » du mardi 18 décembre 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 18 décembre 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 170/2018/CACL** relatif à la modification des statuts de l'office de tourisme communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 170/2018/CACL** relatif à la modification des statuts de l'office de tourisme communautaire.

APPROUVE la modification des articles 1 et 5 des statuts de l'office de tourisme communautaire.

DIT que l'article 1 est ainsi rédigé « Par délibération en date du 21 décembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral a créé un Etablissement Public Administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé » - Office De Tourisme Communautaire du Centre Littoral ». La création de l'Office de Tourisme vient se substituer aux offices de tourisme préexistants sur le territoire de la CACL.

L'établissement public « Office de tourisme communautaire du Centre Littoral » se voit confier la responsabilité de la promotion du tourisme sur le territoire de la collectivité. Il devra notamment :

1 – Assurer l'accueil et l'information des touristes ;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20181231-170-2018-CACL- DE Date de télétransmission : 07/01/2019 Date de réception préfecture : 07/01/2019
--

- 2 – Assurer la promotion touristique du territoire ;
- 3 – Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
- 4 – Favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles françaises et étrangères ;
- 5 – Apporter son concours à la réalisation des évènements et à l'animation permanente du territoire ;
- 6 – Commercialiser des produits touristiques.

Il sera consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques concernant le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

DIT que l'article 5 est ainsi rédigé « Le conseil d'administration élit un président parmi les membres du collège des conseillers communautaires et deux vice-Présidents, l'un parmi les membres du collège des conseillers communautaires et l'autre parmi ceux du collège des professionnels.

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents administratifs à intervenir dans la conduite de cette affaire et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires à son règlement.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Vendredi 21 décembre 2018

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME



LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'MLH' or similar initials, written over the printed name.